



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/5315

Attribution d'une subvention au titre du soutien aux Jeux Olympiques de Tokyo 2020 à l'association Cercle Aviron de Lyon pour l'athlète Matthieu Androdias - Approbation de la convention de subvention

Direction des Sports

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 27 JANVIER 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 JANVIER 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 3 FEVRIER 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 FEVRIER 2020

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), M. PHILIP (pouvoir à Mme RABATEL), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme PICOT), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/5315 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DU SOUTIEN AUX JEUX OLYMPIQUES DE TOKYO 2020 A L'ASSOCIATION CERCLE AVIRON DE LYON POUR L'ATHLETE MATTHIEU ANDRODIAS - APPROBATION DE LA CONVENTION DE SUBVENTION (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 janvier 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon a mis en place une opération nommée Lyon – Tokyo 2020 – Pékin 2022, destinée à aider financièrement les sportifs lyonnais susceptibles d'être sélectionnés pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo 2020 (été) et Pékin 2022 (hiver).

Par leur excellence dans leurs disciplines respectives, ces sportifs contribuent au rayonnement de la Ville de Lyon à l'échelle nationale et internationale. Et par leurs performances, ils assurent la promotion de leurs disciplines sportives, et en permettent le développement.

Par délibération n° 2019/5126 du 18 novembre 2019, le Conseil municipal a approuvé l'attribution de subventions à 22 sportifs de haut niveau dont la préparation s'inscrit dans le cadre de cette opération ; la Ville de Lyon s'engageant, dans le cadre de conventions de parrainage, à les financer en fonction de leur classement dans les catégories suivantes :

- catégorie A : sportifs figurant sur la liste « Elite » de leur fédération, ou ayant obtenu une médaille en 2019 lors de championnats mondiaux ou européens (hors catégories de jeunes) ;
- catégorie B : sportifs figurant sur la liste « Haut-Niveau » de leur fédération, appartenant à un Collectif France ou Espoir, et participant ou ayant participé à des Championnats du Monde ou des Championnats d'Europe en 2019.

Les montants alloués aux clubs sont les suivants :

- catégorie A : 7 500 €;
- catégorie B : 4 100 €

La Ville de Lyon souhaite aujourd'hui soutenir Matthieu Androdias, sociétaire de l'association Cercle de l'Aviron de Lyon, dans sa préparation aux Jeux Olympiques de 2020.

Spécialiste du deux de couple, Matthieu Androdias, âgé de 29 ans, a été champion du monde et d'Europe en 2018 en duo. Inscrit sur la liste Elite par la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS), Matthieu Androdias est donc éligible en catégorie A (7 500 €).

Compte-tenu de ces éléments, je vous propose d'allouer à l'association Cercle de l'Aviron de Lyon une subvention de 7 500 € et d'approuver une convention entre la Ville de Lyon, Cercle de l'Aviron de Lyon et Matthieu Androdias, fixant les obligations de l'association et de l'athlète, et précisant le montant de l'aide allouée.

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2019/5126 du 18 novembre 2019 ;

Vu ladite convention de subvention ;

Où l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de 7 500 € est allouée à l'association Cercle de l'Aviron de Lyon, dont Matthieu Androdias est sociétaire.
- 2- La convention de subvention susvisée, établie entre la Ville de Lyon, l'association Cercle de l'Aviron de Lyon et Matthieu Androdias, est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 4- Le montant de la subvention sera prélevé sur les crédits inscrits au budget 2020, ligne de crédit 76970, article 6574, fonction 40, programme « SPCLUBS », opération « SPELITE ».

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT